

COMMUNE
de
LIMERSHEIM
67150



Tel / Fax: 03 88 64 27 67

E-mail: mairie-limersheim@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 6 juin 2012
à la mairie à 20 h 00**

A l'ouverture de la séance du Conseil Municipal

10/15

Etaient présents : René STAUB, Maire
Angélique ANGELO
Chantal DIEBOLT
Françoise FOESSEL
René GLASSER
Christophe HUGEL
Philippe KIEFFER
Jean-Marie LUTZ
Michel MUTSCHLER
Philippe SCHAAL

Absents excusés : Etienne BINNERT (a donné procuration à René GLASSER)
Hyacinthe HUGEL
Sébastien HURSTEL
François OTT
Christine WACH

Assistait également : Laetitia LEBOEUF, secrétaire de mairie

Secrétaire de la séance : Chantal DIEBOLT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10 et remercie tous les membres de leur présence.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 2 avril 2012

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 avril dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les membres du conseil municipal procèdent à la signature du registre des séances.

2. Rapport des commissions

A. Commission Urbanisme et Patrimoine Foncier

La commission s'est réunie lundi 16 avril 2012.

Rapport de diagnostic voirie et espace public

L'étude demandée par la Communauté de Communes du Pays d'Erstein et votée par le conseil municipal pour la somme de 1 250 € pour un diagnostic réglementaire des voiries et espaces publics accessibles aux personnes handicapées.

Le rapport de la Société DEKRA qui a été mandatée pour faire le diagnostic, est parvenu en mairie le 19 mars 2012.

Synthèse du niveau d'accessibilité des voiries et espaces publics pour les Handicap moteur, Handicap visuel, Handicap auditif et Handicap mental avec une estimation du coût des travaux.

Les indicateurs mis en place ont pour but de mettre l'accent sur les principales difficultés et priorités de la mise en accessibilité des voiries et espaces publics.

3 indicateurs :

1^{er} indicateur : pourcentage d'accessibilité lors de l'état des lieux

Handicap moteur 74%, visuel 88%, auditif 100%, mental 91%.

2^e indicateur : pourcentage d'accessibilité une fois les travaux légers réalisés.

3^e indicateur : pourcentage d'accessibilité une fois tous les travaux possibles réalisés 100%.

Pour le détail voir les 3 tableaux pages 6, 7 et 8 du rapport.

Cheminements extérieurs :

- Largeur du trottoir inférieure à 1m40 au 41 et 42 rue Circulaire 8 500 €
(un élargissement a été fait en 2011).

- Cheminement inférieur à 1m20 à l'angle au 2 rue Circulaire 2 800 €.

- Eclairage insuffisant dans le quartier chez HAMM Maurice 15 000 €
(Travaux prévus en 2012 avec la réfection de la rue).

Stationnement Automobile : pas de commentaire.

Signalétique (hors routière) : pas de commentaire.

Poste d'appel d'urgence : pas de commentaire.

Arrêts des transports en commun : pas de commentaire.

Feux de circulation : pas de commentaire.

Traversées piétons :

- La pente des abaissées de chaussée est supérieure à 5% quartier HAMM Maurice 2 500 € (Travaux prévus en 2012 avec la réfection de la rue).
- Eclairage insuffisant dans le quartier HUGEL Vincent 2 800 € (Travaux réalisés en 2011).

M. René GLASSER fait remarquer qu'il manque, dans le présent rapport, le résultat de l'analyse des accès handicapés pour les bâtiments publics. La demande sera faite auprès de la Société DEKRA.

Diagnostic caméra infrarouge de l'école

Suite à l'audit énergétique des bâtiments communaux par la Société AADTH, le maire a demandé un passage caméra infrarouge à l'école pour la somme de 350 € HT.

- But de l'audit : déceler les défauts d'isolation, de conception, de perméabilité à l'air et les ponts thermiques au niveau du bâti.
- Condition d'intervention : Température extérieure : 3°C, Humidité relative : 80%, Température intérieure des locaux : 20°C.
- Description du bâtiment : L'école de Limersheim a été construite en 2002. Elle abrite une école ainsi qu'une bibliothèque. Elle est composée de deux bâtiments l'un orienté nord/ouest, sud/est, l'autre orienté est/ouest. Le bâtiment, d'une surface de 750 m².
- Résultat : Isolation du faux plafond entre fermettes est relativement bonne, épaisseur certes variable mais avec un minimum de 20 cm (comme stipulé dans le rapport d'audit). Le problème provient de la mauvaise mise en œuvre de l'isolation. Les 2 couches devraient avoir été posées croisées et ne le sont pas. De ce fait, à chaque jonction de lé, nous constatons un défaut d'isolation. Les menuiseries présentent des défauts d'étanchéité, notamment celle de la bibliothèque dont le joint en caoutchouc ne repose pas assez bien entre les menuiseries. Ce défaut est aussi visible sur la porte des toilettes. On note une infiltration d'air froid au niveau du réseau électrique. Lors de la pose du réseau électrique il aurait fallu installer des bouchons de gaine ainsi que des boîtiers de prise étanches. On note une infiltration au niveau des luminaires liée soit au point précédent soit à la mauvaise mise en œuvre de l'isolation. On note la présence d'un pont thermique dans la salle de motricité inhérent à la conception du bâtiment.
- Conclusion : Les recommandations sont les suivantes :
 - Reprendre le réglage des menuiseries afin d'assurer une parfaite étanchéité en dormant et ouvrant.
 - Reprendre l'isolation du plafond en posant une couche supplémentaire à chaque jonction de lés.
 - Rendre étanche le réseau des gaines électriques.

Garde-corps du pont Auf Rotzen

Comme prévu dans les travaux à venir :

- Confection d'un garde-corps en métal par Bruno Schweigkart, pour permettre le passage en sécurité et renforcer la solidité du pont.
- Il faudrait également prévoir le renforcement de l'assise par du béton.

Forage d'un puits d'irrigation au Hasenbuehl

M. Philippe Kieffer, agriculteur, a fait la demande pour le forage d'un puits d'irrigation au Hasenbuehl. La commune s'est renseignée auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux Erstein Nord, ci-dessous sa réponse

Pour répondre à votre question, veuillez trouver ci-joint, le plan du périmètre du puits du Breitenbruch. La mise en place du puits de votre agriculteur au lieu-dit « Hasenbuhl » se trouve effectivement dans le périmètre éloigné. Pour l'implantation de ce puits, il faut suivre la procédure normale et pas de réglementation spéciale.

La commission propose d'accorder à M. Philippe KIEFFER la mise en place d'un puits d'irrigation, de faire une demande officielle auprès de la chambre d'agriculture avec copie pour la mairie.

Points divers

- Ouverture des plis pour la 2ème tranche rue Circulaire le vendredi 20 avril 2012 à 10h30 au SDEA.
- Faire une lettre recommandée pour les terrains en location (M. LOEFFLER et Mme LOTZ).
- Charpente église, début des travaux le mardi 17 avril 2012 par l'entreprise HEIDT.
- Photos, journée de plantation, nettoyage de printemps et tournoi de Foot.
- Il faudrait mettre des gravillons devant le bâtiment en location au N° 6 rue du Vin
- Mise en place à l'entrée du village d'un mat pour le fleurissement avec 4 supports pour bacs à fleurs suspendus.
- Prés au Hasenbuehl : Jeannot ECKERT nous fait part, par lettre recommandée, de la cessation de location des deux prés de 2 x 100 ares au Hasenbuehl à partir de mars 2012. Pour la nouvelle mise en location, la commission suggère de mettre dans le futur bail de location que ces parcelles devront rester en pré avec interdiction de les clôturer.

B. Commission Relation Publique et Vie Scolaire

La commission s'est réunie lundi 21 mai 2012.

Organisation de la course cycliste du dimanche 17 juin 2012

- Validation de l'équipe des signaleurs, la liste a été refaite, le nombre de signaleurs a été augmenté.
- Chantal DIEBOLT prendra contact avec Christine WACH pour les modalités de l'organisation de la course des enfants de Limersheim.
- Nous achetons les médailles le 11 juin prochain chez GERNER, Etienne BINNERT s'en charge.
- Le 17 juin aura également lieu le deuxième tour des élections législatives. À l'heure où nous écrivons nous sommes bien entendu dans l'impossibilité de savoir s'il y a un deuxième tour ou pas. Si tel devait être le cas, la commune prendra les mesures qui s'imposent à la situation (la réserve de signaleurs permettra de faire face aux dispositions à mettre en place).

Activités des jeunes du Forum

- Sébastien HURSTEL et son équipe innovent pour le CampEstiBruch, ils organisent une marche gourmande, il y aura 5 arrêts de restauration sur un circuit de randonnée d'environ 10 km.
- Rendez-vous et départ à 11h du Foyer Club pour arriver entre 17h et 18h au lieu habituel de camping.
- Les affaires de camping sont amenées sur place à l'aide d'une remorque.
- Les jeunes mettront en place trois tonnelles et de quoi faire une bonne ambiance musicale.
- Etienne BINNERT fera un courrier aux chasseurs vers la fin juin, il apportera une copie au Commandant de Gendarmerie d'Erstein.
- L'autorisation de débit de boissons est déjà faite.
- A noter un bon déroulement de la soirée musicale du 12 mai dernier.

Fiche de poste de la nouvelle ATSEM

- Mme Agnès MORITZ termine fin juin sa période d'essai, la situation administrative sera revue prochainement.
- La fiche de poste est en correction chez Mme Agnès MORITZ et la directrice de l'école.
- Etienne BINNERT compte la finir avant la fin de l'année scolaire en cours.

Fête des personnes âgées

- Il faut envisager un changement de date pour la fête des personnes âgées en raison des représentations théâtrales des donneurs de sang d'une part et le repas de la Sainte Barbe des Sapeurs-Pompiers d'autre part. Par ailleurs, la marche de Saint Ludan aura lieu le dimanche 2 décembre.
- La fête des personnes âgées aura lieu le 9 décembre 2012.
- Etienne BINNERT préviendra le traiteur, les curés Edouard MEYER et Joseph OSTER.

Mise en place de l'éthylotest

- La lettre du Préfet prévoit la mise en place du dispositif pour le 1^{er} juillet prochain.
- Toutes les associations sont concernées pour cette affaire.
- À son retour de vacances, Etienne BINNERT prendra contact avec le Président du comité des fêtes.
- Etienne BINNERT pense que d'une façon ou d'une autre, un dispositif doit être mis en place lors des fêtes organisées par les associations. Quelques éthylotests à la caisse devront faire l'affaire, et bien sûr sans faire de publicité.

Modélisation et rédaction du prochain Qui ? Quand ? Quoi ?

- Les pages 2, 3 et 4 seront réservées à la course cycliste.
- La page 1 reste ouverte, après discussion nous optons pour mettre l'agenda des trois mois à venir.
- Etienne BINNERT se charge de la rédaction avant de partir en vacances.
 - o Travaux de réfection de la rue Circulaire.
 - o Brûlis et dépôts d'ordures de plus en plus fréquents dans différents secteurs du ban.
 - o Course cycliste et élections législatives (2^e tour) le dimanche 17 juin.
 - o Calendrier des manifestations.
- Chantal DIEBOLT se renseigne sur les besoins du Foyer Club.
- Le Qui ? Quand ? Quoi ? n°6 sera transmis dans les familles le 8 juin 2012.

3. Information piste cyclable

M. René STAUB, Maire, informe le conseil municipal de l'aménagement et l'utilisation d'un chemin d'exploitation pour l'itinéraire cyclable Limersheim – RD 207. Ce projet se fera en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays d'Erstein.

Pour ce faire, une convention entre la Commune, l'Association Foncière et la Communauté de Communes du Pays d'Erstein devra être signée afin d'autoriser la Communauté de Communes du Pays d'Erstein à réaliser les travaux d'aménagement d'un itinéraire ouvert aux cyclistes dans l'emprise du chemin d'exploitation section 31 parcelle 242 et à en fixer les modalités d'entretien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser la Communauté de Communes à réaliser les travaux d'aménagement de la piste cyclable.
- D'autoriser M. le Maire et le Président de l'Association Foncière à signer tout pièce s'y afférente.

Adopté à l'unanimité.

4. Passage piéton à la laiterie

La commission, qui s'est réunie le 16 avril dernier, propose de faire les travaux même si la subvention demandée à la Sous-Préfecture nous a été refusée. Christophe HUGEL a demandé un devis à la Société MSR et attend un devis d'une autre société.

5. Travaux d'éclairage public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le programme de travaux suivant : mise en place de 4 nouveaux candélabres style et dont le coût prévisionnel s'élève à 10 020,36 € HT soit 11 984,35 € TTC.
- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Adopté à 9 voix pour, et 1 abstention.

6. Travaux rue Circulaire 2^{ème} tranche

Une réunion de chantier concernant le démarrage des travaux aura lieu le 11 juin 2012 à 11 h à la mairie.

7. PLU : point sur l'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée du 10 avril au 10 mai 2012.

14 permanences ont été tenues dont 4 avec le commissaire enquêteur, M. Paul PAUGAM.

Pendant ces permanences 18 personnes ont consulté le dossier.

L'enquête s'est déroulée de manière régulière sans opposition marquée du public à ce projet de modification qui comportait 14 mesures de modifications, il n'y avait aucune opposition de la part de personnes publiques associées (chambre d'agriculture, chambre des métiers...).

Sur les 18 personnes qui se sont déplacées à l'enquête publique, seules 9 remarques écrites ont été formulées dans le registre dont une par M. le Maire. Pour les autres personnes ce n'était qu'une consultation du dossier.

M. Paul PAUGAM, commissaire enquêteur, nous transmettra son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées (remarques qui rentrent ou non dans le champ d'une modification, réserve ou pas pour d'autres demandes).

Dès réception de ce rapport, la commission sera convoquée pour son analyse et avis, à ce terme le SDAUH finalisera le dossier.

M. le Maire présentera le dossier de modification au conseil municipal pour délibération, ceci finalisera la procédure.

8. Majoration des droits à construire

M. René GLASSER présente dans les grandes lignes le nouveau dispositif des droits à construire.

Pour favoriser le logement, le législateur a fixé un droit de dépassement de 30 % des droits à construire par rapport aux règles de gabarit, d'hauteur, d'emprise au sol et de coefficient d'occupation des sols (dépassement de 30 % des règles de notre PLU).

Loi du 20 mars 2012

Nature des projets concernés :

La majoration concerne les projets de construction ou d'agrandissement de bâtiment à usage d'habitation qu'ils soient soumis à permis de construire ou à déclaration préalable. Il peut s'agir de tout type d'habitation, extension ou reconstruction.

Exemple de règle PLU de Limersheim

Secteur UAa

Sans majoration COS 0,6, hauteur des constructions 12m à la faîtière et 6,5m à l'égout

Avec majoration COS 0,78, hauteur 15,60m à la faîtière et 8,45m à l'égout.

Toutes les règles inscrites dans notre PLU seront majorées de 30 % (hauteur, emprise au sol...).

(A quoi servira encore notre PLU ?)

L'innovation majeure de la loi de 2012 est que le législateur autorise lui-même le dépassement. Il reviendra à la commune de prendre l'initiative et donc la responsabilité de la refuser. Il résulte donc de cet article que le dépassement de 30 % ne dépend pas d'une délibération du conseil municipal. C'est le législateur qui l'autorisera expressément.

La majoration des droits à construire issue de la loi du 20 mars 2012 s'appliquera de manière automatique si aucune consultation n'est organisée avant l'expiration d'un délai à neuf mois après la promulgation de la loi (soit au plus tard le 21 décembre 2012).

Le conseil municipal peut décider d'échapper à cette règle, avec bien sûr un dispositif compliqué !!

La commune dispose d'un délai de 6 mois à compter de la promulgation de la loi pour mettre à disposition du public une note d'information présentant les conséquences de l'application de la majoration de 30 % (soit jusqu'au 20 septembre 2012). Le conseil municipal doit délibérer sur les modalités de mise à disposition du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition effective (soit de manière impérative avant le 12 septembre 2012).

Le public doit disposer d'un délai d'un mois minimum pour formuler ses observations. Présentation de la synthèse par le maire au conseil municipal 8 jours après l'expiration de l'avis du public.

Délibération du conseil municipal pour échapper à cette règle.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces informations, souhaite avoir plus d'élément pour statuer sur ce point lors du prochain conseil municipal.

9. Zones accidentogènes dans le village : mesures à prendre

Chantal DIEBOLT, conseillère et membre de la Commission Relation Publique et Vie Scolaire, présente les différents points soulevés lors de la réunion de la commission le 21 mai 2012.

Dans le village, il y a deux secteurs dangereux notamment dans le lotissement Holzweg et à l'entrée du village. Deux accidents auraient pu avoir des conséquences très fâcheuses.

Selon les riverains du lotissement Holzweg, la vitesse excessive est largement en cause. A l'entrée du village, les véhicules venant d'Hindisheim ne marquent pas la priorité à droite, cela a été constaté à maintes reprises (plusieurs accidents ont eu lieu occasionnant de sérieux dégâts sur les voitures).

La commission indique que les bonnes paroles ont des limites, là il convient de prendre des mesures concrètes comme par exemple mettre un STOP pour les véhicules venant d'Hindisheim ou pour les personnes sortant du village, ces usagers sont le plus en danger par manque de visibilité et par le non-respect de la priorité à droite des usagers venant de Hindisheim. Pour le lotissement Holzweg, la situation est plus simple, faire sur l'ensemble du secteur une zone 30, permettrait de limiter la vitesse dans ce secteur du village.

Le conseil municipal, après avoir entendu les différentes propositions de la commission, trouve que les mesures ne sont pas appropriées. Il propose de retourner la question en commission en rajoutant deux ou trois personnes du conseil municipal à la commission : Christophe HUGEL, Michel MUTSCHLER et Angélique ANGELO.

Le conseil municipal propose également de faire intervenir les gendarmes non pas pour faire de la prévention mais pour verbaliser les personnes enfreignant les règles de circulation.

10. Information du calendrier des manifestations figurant sur le prochain Qui ? Quand ? Quoi ?

- École : la journée Décathlon aura lieu le lundi 18 juin et la Kermesse scolaire le vendredi 29 juin, pour chacune des manifestations un arrêté d'interdiction de circulation dans la portion de rue concernée sera pris.
- L'Amicale des Sapeurs-pompiers organise le feu de la Saint-Jean le samedi 30 juin.

- L'Amicale des donneurs de sang bénévoles organise sa traditionnelle collecte de sang d'été le vendredi 13 juillet et le don de plasma à Strasbourg le vendredi 10 août.
- Foyer Club Saint-Denis : le tournoi de pétanque des seniors le samedi 21 juillet et le CampEstiBruch des jeunes du Forum le samedi 14 juillet.

11. Bureau de vote des élections législatives

	Dimanche 10 juin 2012	Dimanche 17 juin 2012
Président	René STAUB	René STAUB
Assesseurs	Christophe HUGEL Chantal DIEBOLT René GLASSER François OTT	Christophe HUGEL Chantal DIEBOLT René GLASSER François OTT
Secrétaire	Laetitia GELDREICH	Laetitia GELDREICH
Scrutateurs Table 1	Etienne BINNERT Michel MUTSCHLER	Etienne BINNERT Michel MUTSCHLER

Les différentes permanences

Horaires	Dimanche 10 juin 2012	Dimanche 17 juin 2012
8 H A 10 H 30	Christophe HUGEL Christine WACH Françoise FOESSEL	Christophe HUGEL François OTT Philippe SCHAAL
10 H 30 A 13 H	René GLASSER Sébastien HURSTEL Bruno SCHWEIGKART	René GLASSER Jean-Marie LUTZ Chantal DIEBOLT
13 H A 15 H 30	Etienne BINNERT Hyacinthe HUGEL Chantal DIEBOLT	Etienne BINNERT Sébastien HURSTEL Yann STIEGER
15 h 30 H A 18 H	René STAUB François OTT Michel MUTSCHLER	René STAUB Michel MUTSCHLER Philippe KIEFFER

12. Divers

Le Foyer-Club de Limersheim a fait une lettre à la commune pour une demande de subvention concernant l'achat du terrain, à côté du Foyer Club, appartenant à Madame Kieffer. M. le Maire précise au conseil municipal, que M. Jean-Pierre DIEBOLT a fait une proposition de prix d'achat à la tutrice et qu'il faut maintenant attendre la réponse du juge des tutelles.

Lors du conseil d'école, qui a eu lieu le 29 mai 2012, il a été soulevé plusieurs points :

- La circulation devant l'école : les comportements n'ont pas changé malgré les actions entreprises par la commission Relations Publiques et Vie Scolaire. D'autres actions doivent être proposées à la rentrée scolaire de 2012/2013 pour sensibiliser les parents et toutes les personnes conduisant les enfants à l'école.
- Raccordement à internet : la classe maternelle et la bibliothèque ne sont pas câblées pour internet, l'école renouvelle sa demande afin que la mairie poursuive l'étude de ce problème et essaye d'y remédier.

Certaines personnes mettent des affiches sur la nouvelle porte de l'atelier charron, un panneau « défense d'afficher » sera mis en place.

Prochain conseil municipal : lundi 9 juillet 2012.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22 h 30 et remercie les membres du conseil pour la tenue et la qualité des débats.

Le Maire,

René STAUB

Conformément à la demande du conseil municipal en séance du 09 juillet 2012, une correction a été apportée au point Divers concernant la rubrique « La circulation devant l'école » (fait le 11/07/2012).